

Logement
Samedi 22/04/2006 à 15h

Présents : Isabelle Gachet, Sabri Labiodh, Mathilde Pousseo, Jérôme Puillet, Marie Simon, Sandra Tabary

- Rendre les pénalités en cas de non respect du quota de 20% de logements sociaux très dissuasives (élaborer une grille de critères prenant en compte les contraintes réelles, l'élaboration d'un projet pluri annuel et son état d'avancement...)
- Inscrire dans la loi l'obligation pour les promoteurs immobiliers de prévoir un pourcentage de logements sociaux en fonction de la surface construite (cf. obligation pour les logements pour personnes à mobilité réduite)
- Rétablir le contingent préfectoral pour les logements sociaux
- Faciliter les procédures de réquisition en cas de logements vacants ou à réhabiliter
- Lutter contre les ventes à la découpe

- Rendre obligatoire la création d'établissements fonciers régionaux
- Mettre en œuvre des plans Etat-Région ambitieux (120 000 logements par an)
- Appliquer le principe « un logement reconstruit pour un logement détruit »

- Favoriser l'accès à la propriété par les ménages les plus pauvres
- Revaloriser les aides à la personne et les allocations annuellement
- Evolution des loyers sur la base d'un indice clairement déterminé et plus juste

- Rendre obligatoire les procédures d'agenda 21 pour tous les quartiers défavorisés (démocratie participative, diagnostic, plan d'actions, mise en œuvre, évaluation...)

- Favoriser la construction en HQE
- Maîtriser la gestion de l'espace en conciliant développement et protection de l'environnement, et ne pas revenir sur les lois d'urbanisme protectrices de l'environnement (loi Littoral, loi Montagne...) – revenir sur les assouplissements accordés par la droite